



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

Paris, le 02 avril 2026

**Division des personnels enseignants
du premier degré public**
Affaire suivie par le bureau De2
Mél : mvtintra2026@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

La Directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du 1er degré public

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Circulaire n°

Objet : Mouvement intra départemental du 1er degré public pour la rentrée scolaire 2026

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 parues au bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024 ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels du 10 mars 2026.

Publics concernés : Personnels enseignants du premier degré stagiaires et titulaires.

Calendrier : La campagne de mobilité sera ouverte du 10 avril 2026 à 12h au 24 avril 2026 à 16h via la plateforme MVT1D.

Annexes : Guide du mouvement intra départemental 2026

INTRODUCTION

Le mouvement intra départemental 2026 s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques (LDG) relatives à la mobilité des personnels. Les LDG académiques 2026 comportent des modifications s'agissant de la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré et de l'accompagnement des personnels tout au long du processus de mobilité.

LES EVOLUTIONS DES LDG ACADEMIQUES 2026

Les LDG académiques sont publiées sur le site de l'académie, rubrique Mobilité. Le guide de mouvement est également publié sur le site de l'académie et dans la lettre hebdomadaire Inform@lire.

Le mouvement des personnels enseignants du 1^{er} degré s'inscrit dans un contexte de sécurisation et de fiabilisation des opérations de mouvement et notamment des éléments de barème :

- Introduction de priorités de réintégration sur le poste précédemment occupé à titre définitif suite à congé de longue durée (CLD), congé parental (si poste perdu) et détachement à la condition de le solliciter en vœu1 ;
- La bonification d'un point par enfant à charge est attribuée aux participants ayant un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ;
- Changement de nomenclature nationale de l'affectation des titulaires remplaçants (zone de remplacement devient zone de remplacement départementale) ;
- La priorité pour l'affectation sur l'école d'origine devient une bonification en nombre de points. Cette bonification mesure de carte scolaire est supérieure aux autres bonifications et est attribuée à la condition de solliciter le poste perdu en vœu 1.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS DANS LEUR DEMARCHE DE MOBILITE

Les candidates et candidats peuvent solliciter le bureau du mouvement :

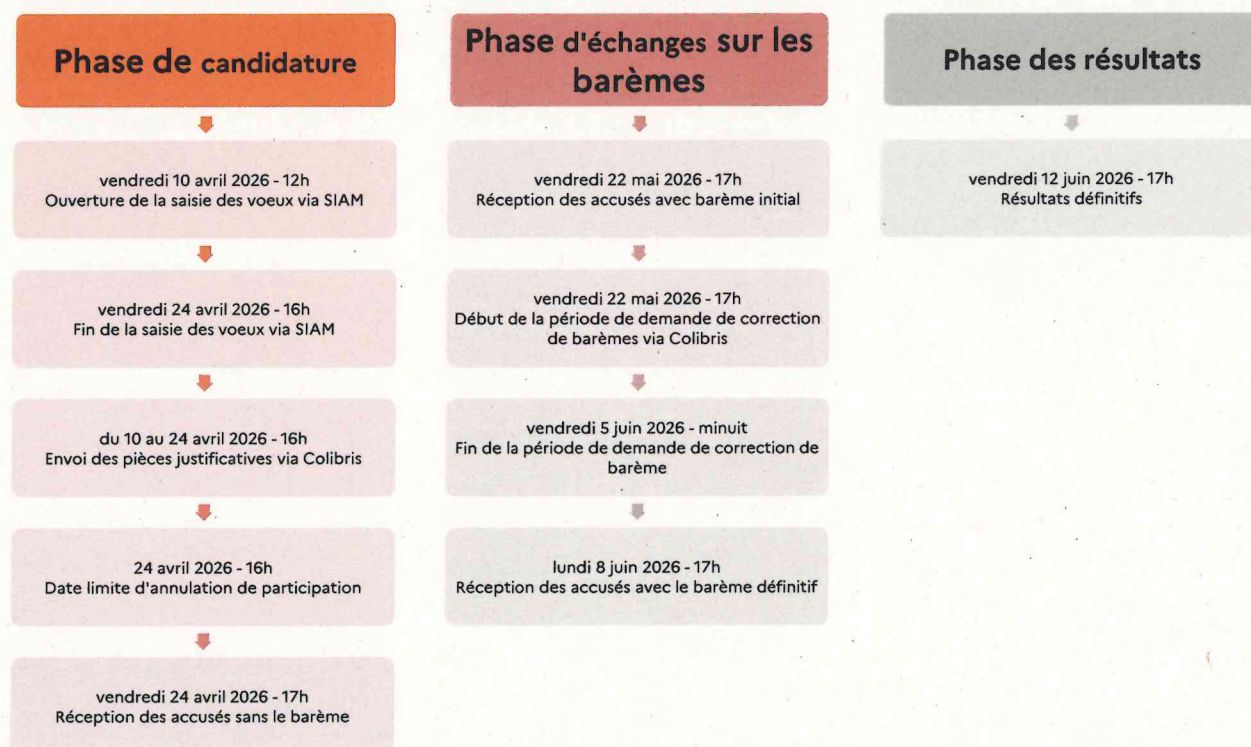
- En adressant un mail à l'adresse dédiée mvtintra2026@ac-paris.fr
- En contactant les gestionnaires via Colibris « besoin d'un rendez-vous téléphonique » : <https://portail-paris.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/> Des créneaux vous seront proposés afin de répondre aux questions individuelles.

Une réunion d'information à distance (webinaire) est également proposée :

- Mercredi 8 avril 2026 de 16h30 à 18h : enseignantes et enseignants stagiaires et nouveaux entrants dans l'académie (INEAT).

Les modalités de connexion et les codes seront adressés via les messageries I-Prof.

LE CALENDRIER



La Directrice académique des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges


Christelle GAUTHEROT

